

## ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes Conditions générales de prestations de services (ci-après «Conditions générales») définissent les conditions dans lesquelles la société Ellispherø, RCS Nanterre 482 755 741, fournit au Client des prestations et services d'Information d'Entreprise et de Solutions Data (ci-après les «Prestations»). Le Client doit être un professionnel (personne physique ou morale) agissant pour les besoins de son activité professionnelle.

Les Prestations sont exclusives de toute notion d'assurance-crédit, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Les présentes Conditions générales seront complétées par des Conditions particulières qui décrivent pour chaque type de contrat le détail des prestations et services fournis aux Clients, et le cas échéant par des dispositions complémentaires applicables en fonction de la prestation, le tout prévalant sur les conditions générales d'achat du Client.

1.2 Les Conditions particulières régissant les différents contrats de service prévalent sur les présentes Conditions générales.

1.3 Dans l'hypothèse où une clause des Conditions générales ou des Conditions particulières deviendrait nulle, les autres stipulations des Conditions générales et particulières de vente continueront de s'appliquer.

Nos Conditions générales de vente et conditions particulières régissent l'intégralité des ventes de nos Prestations, en ce compris celles souscrites en ligne.

## ARTICLE 2 - CONTRAT

2.1 Les présentes Conditions prennent effet dès leur acceptation par le Client. Elles sont éventuellement complétées par les Conditions particulières pour certaines prestations ou services. L'acceptation par le Client lors de la signature des Conditions particulières et/ou du bon de commande, avec les Conditions générales, forme le contrat (ci-après désigné par le « Contrat ») et entraîne l'application de l'ensemble des dispositions du Contrat à l'exécution des prestations de services d'Ellispherø au bénéfice du Client.

2.2 Toute commande de prestations de services dûment acceptée par Ellispherø sera intégralement due par le Client.

## ARTICLE 3 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies à compter de la date effective du Contrat telle qu'elle figure dans les Conditions particulières et/ou sur le bon de commande de prestations de services, sous réserve du paiement du prix desdites prestations, dans le respect des conditions définies à l'article 7 des présentes Conditions générales.

3.1 Les informations fournies par Ellispherø sont issues de l'exploitation et de l'analyse de critères objectifs, d'ordre économique et financier. Ellispherø est seul juge des moyens à employer et des sources à consulter pour fournir les services et prestations d'information et de solutions data. Les informations sont fournies sans garantie contractuelle de la part d'Ellispherø. Les informations sont communiquées au Client en fonction des données disponibles dans la base de données d'Ellispherø au moment de leur extraction ou de leur consultation.

Leur contenu et présentation sont susceptibles de modification, suppression ou ajout en fonction de l'évolution des services et de la réglementation en vigueur.

3.2 Certains services et prestations d'Information d'Entreprise et de Solutions Data d'Ellispherø comportent des données issues de la base de données SIRENE, et à ce titre, sont soumis aux Conditions générales de commercialisation et de rediffusion de l'INSEE dont le Client peut obtenir communication auprès d'Ellispherø ou de l'INSEE.

3.3 Il est rappelé au Client que la législation interdit la prospection de toute personne physique par voie de télécopie, automate d'appel ou courrier électronique, sauf à recevoir le consentement exprès et préalable de la personne concernée. Il appartient au Client d'utiliser les données fournies sous sa responsabilité dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Client s'engage également à respecter la réglementation française et européenne relative aux données à caractère personnel, en particulier en ce qui concerne les modalités d'information des personnes concernées en cas de collecte indirecte (article 14 du RGPD).

Dans ce cadre et notamment pour ces opérations commerciales par voies d'e-mailing, le Client garantit Ellispherø contre les conséquences juridiques et financières de tout recours ou réclamation de tiers relative à l'utilisation de fichiers comportant des courriels nominatifs.

## ARTICLE 4 - ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Client bénéficie d'une assistance technique en contactant le Service Relation Client d'Ellispherø soit par téléphone (0825 123 456 - facturation au tarif en vigueur) soit par mail (relation-client@ellispherø.com).

## ARTICLE 5 - ENREGISTREMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Lorsque les services intègrent une zone de texte libre, son contenu est sous le contrôle exclusif du Client qui est seul responsable vis-à-vis des tiers

du contenu exprimé et enregistré. Le Client s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires en matière d'enregistrement de données à caractère personnel, à ne saisir que des informations pertinentes et nécessaires à sa relation d'affaires et à observer la plus grande neutralité dans le choix des expressions et des libellés utilisés.

En conséquence, Ellispherø n'est pas responsable du contenu formulé et enregistré par le Client dans la zone de texte libre et le Client garantit Ellispherø de tout dommage éventuel causé par le contenu de cette zone. En cas de manquement à ces dispositions, Ellispherø est en droit d'interrompre sans préavis le droit d'accéder à la zone de texte libre, sans que le Client puisse prétendre à une indemnité de quelle que nature que ce soit. Ellispherø sera également en droit de résilier le contrat.

## ARTICLE 6 - TARIFS

6.1 Ellispherø se réserve la possibilité de modifier ses conditions tarifaires en cours de contrat. Les changements n'affecteront que les commandes postérieures à la date de la modification tarifaire. Ellispherø s'engage à informer le Client de toute modification tarifaire au moins un (1) mois avant l'application de la modification, par tous moyens (courriel, message d'information sur le site, sur les relevés de consommation, sur les factures...). Le Client aura alors la faculté, dans le délai de trente (30) jours suivant la date de communication par Ellispherø de l'information, de lui adresser par courrier RAR sa décision de résilier. A défaut de courrier du Client, ce dernier est réputé avoir accepté la modification tarifaire.

6.2 Les prix des services et prestations seront automatiquement révisés annuellement, à la date anniversaire du contrat, en cas d'augmentation de l'indice SYNTEC, par application de la formule suivante :

$$P1 = P0 \times \text{dernier CI disponible.}$$

Avec : P1 = Prix révisé ; P0 = Prix en vigueur au jour de la révision ; CI = Coefficient d'indexation calculé au 1er mars de chaque année par application du rapport entre l'indice SYNTEC du mois de décembre précédent et l'indice SYNTEC du mois de décembre de l'année antérieure. Toute modification ou substitution de cet indice s'appliquera de plein droit.

6.3 Un minimum de facturation peut être appliqué, figurant sur le bon de commande et/ou le devis et/ou les conditions particulières.

## ARTICLE 7 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

7.1 Les factures émises par Ellispherø sont payables à trente (30) jours date de facture. En cas de dégradation de la surface financière du Client, Ellispherø se réserve la possibilité de réclamer un paiement à réception de facture en informant le Client au moins un (1) mois à l'avance, par tous moyens (courriel, message d'information sur le site, sur les relevés de consommations, sur les factures...).

7.2. En cas de paiement tardif, outre l'indemnité forfaitaire légale de quarante (40) euros prévue à l'article L. 441- 6 du Code de commerce et fixée par Décret, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de modification du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes CGV ou conditions de règlement.

Les pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire sont exigibles de plein droit et ne font pas obstacle à l'application d'une majoration complémentaire de la créance à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance. En outre, toutes les sommes dues à Ellispherø deviendront immédiatement exigibles.

## ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ - GARANTIES

8.1 Les obligations contractées par Ellispherø au titre des contrats sont des obligations de moyens. Dans l'hypothèse où la responsabilité d'Ellispherø viendrait à être reconnue au titre des dommages directs subis par le Client et exclusivement imputable à Ellispherø, elle ne pourrait excéder, tous chefs de responsabilité confondus, sur toute période de douze (12) mois consécutifs précédant la date de survenance du dommage, un montant de cinq mille (5 000) €.

8.2 Le Client déclare bien connaître les caractéristiques et contraintes d'Internet et en particulier le fait que les transmissions d'informations et de données sur Internet ne présentent qu'un niveau de fiabilité technique relatif, malgré les mesures de sécurité pouvant être prises.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures nécessaires pour que sa configuration informatique lui permette d'accéder aux services et à la consultation des informations en provenance d'Ellispherø et d'assurer sa protection contre toute intrusion ou contamination.

Le Client reconnaît en conséquence qu'Ellispherø ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité ou perturbation d'accès aux services ou en cas d'altération des données dus à un cas de force majeure, à une grève, à un acte de piraterie, à une intrusion frauduleuse, à tout événement échappant à son contrôle (panne de téléphone, panne de réseau informatique, coupure EDF, etc.), ou à un dysfonctionnement généré par un matériel informatique ou télématique défectueux appartenant au Client ou mis à sa disposition et appartenant à un tiers. En cas de dysfonctionnement, d'indisponibilité ou de réception d'un message non lisible, le Client devra prendre contact directement avec les services d'Ellispherø.

Les opérations de connexion et de transferts s'effectuent sous la responsabilité du Client.

Ellisphère s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation et la sécurité du service, conformément aux usages professionnels et aux règles de l'art.

8.3 Ellisphère garantit la conformité des services aux spécifications décrites dans la documentation commerciale et technique. Le Client reconnaît avoir reçu d'Ellisphère les conseils et informations nécessaires au bon fonctionnement des services.

8.4 Nonobstant l'article 8.3, Ellisphère ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage indirect, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation des prestations et services fournis par ses soins.

De même, Ellisphère ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage causé par une utilisation non conforme à un usage normal des services par le Client.

8.5 Dans la fourniture des informations à ses Clients, Ellisphère est tenue à une obligation de moyens. Les informations fournies au Client ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le Client dispose par ailleurs et sont de nature à l'aider dans sa prise de décision. Le Client reste donc maître de ses choix en appréciant les risques qu'il encourt et assume seul la responsabilité des décisions qu'il prend et des conséquences qu'il tire à partir des informations fournies par Ellisphère.

#### **ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION**

9.1 Le Client dispose d'un accès sécurisé aux données grâce à un identifiant personnel et un mot de passe confidentiel. Le Client s'engage à changer son mot de passe dès le premier accès. La création des mots de passe, leur usage et leur gestion doivent être limités strictement aux besoins internes du Client et relèvent de sa seule et entière responsabilité.

Le Client s'engage à prendre toutes mesures utiles pour sécuriser l'accès aux données et à ne les rendre accessibles qu'aux seules personnes dûment autorisées. Pour préserver la confidentialité de la liaison, le Client s'engage à ce que chaque collaborateur utilise un mot de passe qui sera modifié autant de fois qu'il le jugera nécessaire. La responsabilité d'Ellisphère ne sera jamais recherchée ni engagée en cas de vol des identifiants, mots de passe ou d'usages non autorisés des accès.

Le Client s'engage à désigner un administrateur technique en charge de la gestion des accès octroyés par Ellisphère.

9.2 Ellisphère concède au Client pendant la durée du Contrat, une licence non-exclusive, non-transférable, d'utilisation des données livrées et/ou consultées.

Les données d'information sont fournies au Client à titre confidentiel et personnel et sont réservées à son usage strictement interne et final, pour les besoins de son activité professionnelle.

Le Client s'interdit de les communiquer, de les transmettre ou de les céder à des tiers, de quelque manière que ce soit y compris par la concession de sous-licences, à titre gratuit ou onéreux, en totalité ou partiellement, sur quelque support que ce soit, sous peine de résiliation immédiate du contrat et de dommages et intérêts.

Il en résulte que la communication des données par le Client à ses différentes filiales, en ce compris celles détenues à 100%, est soumise à la souscription de licences d'utilisation complémentaires auprès d'Ellisphère.

En outre, le Client s'interdit formellement de dénaturer de quelque manière que ce soit les données fournies par Ellisphère, de les dupliquer, décompiler, désassembler, de les extraire en totalité ou partiellement afin de réaliser d'autres documents et / ou produits notamment par adjonction et/ou combinaison de données, pour les diffuser à des tiers.

Il appartient au Client de prendre vis-à-vis de ses collaborateurs toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'accès aux informations transmises par Ellisphère et de faire respecter son obligation contractuelle de confidentialité et de non-divulgaration. Le Client est tenu responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des informations transmises par Ellisphère, tant par sa faute que par sa négligence. Le Client garantit Ellisphère de toute réclamation éventuelle de tiers en cas de communication ou de divulgation de messages et d'informations.

#### **ARTICLE 10 - FIN DES RELATIONS**

10.1 En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par le Client de ses obligations telles que visées aux articles 2.2, 3.3, 5, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 des présentes Conditions Générales, à laquelle le Client n'aurait pas porté remède dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la date de réception par le Client d'une lettre AR constatant le manquement, Ellisphère se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat et avec effet immédiat, et ce sans préjudice de tout dommage- intérêt éventuel.

10.2 Ellisphère pourra décider également de suspendre l'accès aux services dès constatation d'un manquement par le Client à ses obligations contractuelles et jusqu'à ce que le Client ait remédié audit manquement.

10.3 La résiliation ou le non-renouvellement du contrat libérera immédiatement Ellisphère de toute obligation à l'égard du Client.

La suspension, la résiliation anticipée ou le non renouvellement du contrat est sans incidence sur l'exigibilité des sommes restant dues à Ellisphère. Toute somme versée sera acquise à Ellisphère et le Client restera débiteur des forfaits souscrits et de toute prestation commandée avant la date de la résiliation.

#### **ARTICLE 11 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Ellisphère reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, bases de données, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, bases de données, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'Ellisphère.

Ellisphère informe son Client que sa base de données dont sont issus ses prestations et services sur les sociétés françaises intègre notamment des données du Répertoire SIRENE de l'INSEE, du RNCS en provenance de l'INPI, et des annonces légales publiées au BODACC (A, B et C) par la DILA. Les données précitées demeurent la propriété de leurs titulaires respectifs, et ne peuvent être utilisées par le Client que pour ses besoins propres à l'exclusion de toute autre utilisation.

#### **ARTICLE 12 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

12.1 Ellisphère est éditeur d'une base de données Entreprise qui contient des données BtoB dont certaines peuvent être qualifiées de données à caractère personnel au sens du règlement (UE) 2016/679 applicable à compter du 25 mai 2018 et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En sa qualité de responsable de traitement Ellisphère atteste que les traitements qu'elle réalise à ce titre sont conformes aux règles établies par le règlement et la loi précités.

La politique d'Ellisphère en matière de protection des données personnelles est accessible sur son site internet [www.ellisphère.com](http://www.ellisphère.com)

12.2 Protection des données à caractère personnel des Clients :

Ellisphère est amenée à traiter les données à caractère personnel communiquées par ses Clients à des fins de gestion de la relation commerciale (contrats, commandes, facturation, service relation client) ainsi qu'à des fins d'opérations de prospection, dans le respect de la réglementation applicable. Ellisphère est responsable des traitements réalisés à ce titre.

Ces traitements sont nécessaires à la mise en place et, le cas échéant, à l'exécution du contrat conclu entre Ellisphère et le Client, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci. L'absence de communication par le Client de certaines données le concernant pourrait empêcher la mise en place du contrat, et le cas échéant, sa bonne exécution.

Ellisphère est seule destinataire des informations à caractère personnel relatives à ses Clients.

Par exception, dans le cadre d'une demande d'adhésion au produit d'assurance-crédit Ellicover, Ellisphère, en qualité d'intermédiaire de l'assureur Atradius, transmet les données à caractère personnel du Client nécessaires à la demande d'adhésion à l'assureur, conformément aux instructions de ce dernier.

Ellisphère a désigné un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : Ellisphère - DPO - 55 place Nelson Mandela 92000 Nanterre. Adresse E-mail : [dpo@ellisphère.com](mailto:dpo@ellisphère.com)

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne physique concernée peut demander la communication, la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel la concernant, ainsi que, le cas échéant, l'opposition au traitement, ou la limitation du traitement la concernant, en adressant une demande au Service Relation Client, soit par courrier à l'adresse suivante: Ellisphère - Relation Client- Immeuble Le Murano- 37 rue sergent Michel Berthet - CS 99063- 69255 LYON Cedex 09, soit par courriel à l'adresse [hotline-information@ellisphère.com](mailto:hotline-information@ellisphère.com)

Toute personne concernée dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Ellisphère veille à ne pas conserver les données à caractère personnel de ses Clients au-delà de la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Ainsi, ces données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicables.

Le Client s'engage à fournir aux personnes physiques concernées les informations mentionnées ci-dessus.

#### **ARTICLE 13 - TRANSFERT**

Le Contrat ne peut être cédé totalement ou partiellement par le Client à un tiers sans l'accord préalable et écrit d'Ellisphère.

Ellisphère aura la possibilité de transférer tout ou partie des droits et obligations objet du présent Contrat à son successeur, son cessionnaire ou à toute entité contrôlée directement ou indirectement par Ellisphère après notification écrite à l'autre partie par Ellisphère.

#### **ARTICLE 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT - LOI APPLICABLE**

14.1 Toutes contestations nées à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat seront soumises aux tribunaux compétents de PARIS, y compris en cas de référé et/ou pluralité de défendeurs.

14.2 Le droit applicable au contrat est le droit français.